

Questions/réponses : dépôt des demandes en accréditation - Campagne de syndicalisation des stagiaires en éducation (SNSE-CSQ)

À l'usage des porte-parole syndicaux affiliés à la CSQ – avril 2025

Quel rôle peuvent jouer les syndicats affiliés à la CSQ dans cette campagne?

Vous pouvez :

- ➔ Soutenir les communications locales autour de la campagne;
- ➔ Appuyer publiquement la reconnaissance syndicale des stagiaires en éducation;
- ➔ Répondre aux demandes médiatiques avec le matériel fourni (dont ce document *Questions/réponses* ainsi que le communiqué de presse officiel du dépôt).

▪ Pourquoi les stagiaires en éducation devraient-ils se syndiquer?

À la CSQ, nous croyons que chaque étudiante, étudiant et stagiaire en éducation doit pouvoir faire entendre sa voix sur les enjeux qui touchent son parcours, son avenir, et plus, largement, celui de notre système éducatif. En intégrant une structure syndicale, ils bénéficient non seulement d'un espace d'expression, mais aussi d'un réel pouvoir d'influence.

La CSQ, à travers ses fédérations de l'enseignement (FSE-CSQ), du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et des professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ) représente le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs dans le secteur de l'éducation au Québec. Notre expertise et la proximité avec nos membres font de la CSQ un allié naturel pour défendre les droits de celles et ceux qui deviendront les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation.

▪ Les stagiaires peuvent-ils se syndiquer?

La CSQ souhaite soulever des questions juridiques fondamentales quant au droit à la syndicalisation des stagiaires, droit qui leur est actuellement refusé en vertu d'une interprétation restrictive du Code du travail. Il s'agira, entre autres, de démontrer que l'exclusion des stagiaires du régime de représentation syndicale porte atteinte à leurs droits fondamentaux et perpétue une inégalité systémique, notamment en matière de rémunération.

- **Qu'est-ce que ces requêtes visent concrètement?**

La CSQ, par l'entremise du **Syndicat national des stagiaires en éducation (SNSE-CSQ)**, a déposé **près d'une vingtaine de requêtes en accréditation** auprès du Tribunal administratif du travail (TAT). Ces demandes visent à obtenir la reconnaissance légale d'unités de stagiaires dans les **Centres de services scolaires (CSS)** où la CSQ représente déjà du **personnel enseignant, professionnel ou de soutien**.

- **Pourquoi la rémunération des stages est-elle un enjeu central de cette campagne?**

Parce que l'absence de rémunération plonge des milliers de stagiaires en éducation dans une précarité financière. Ces personnes sont souvent forcées de cumuler un emploi pendant leur stage, compromettant leur santé, leur réussite académique et leur engagement professionnel.

- **Cette revendication a-t-elle une dimension féministe?**

Oui. La CSQ rappelle que **près de 80 %** de ses membres sont des femmes. Le secteur de l'éducation, historiquement sous-payé et à prédominance féminine, souffre d'iniquités persistantes. À l'inverse, les stages rémunérés sont majoritairement présents dans des domaines masculins, comme le génie. Lutter pour la rémunération des stagiaires en éducation, c'est poursuivre les combats féministes entamés depuis des décennies par la CSQ.

- **Comment la CSQ entrevoit-elle la suite du processus?**

En déposant ces requêtes, la CSQ souhaite soulever des questions juridiques fondamentales quant au droit à la syndicalisation des stagiaires, droit qui leur est actuellement refusé en vertu d'une interprétation restrictive du Code du travail. Il s'agira, entre autres, de démontrer que l'exclusion des stagiaires du régime de représentation syndicale porte atteinte à leurs droits fondamentaux et perpétue une inégalité systémique, notamment en matière de rémunération.

Si le **TAT reconnaît le droit à la syndicalisation des stagiaires**, ce sera une victoire historique pour le mouvement étudiant, qui lutte depuis des années pour la rémunération des stages obligatoires. Dans l'attente d'une décision du TAT, nous poursuivrons notre campagne de syndicalisation auprès des stagiaires qui démontrent jusqu'à présent un vif intérêt envers l'initiative. Et si les tribunaux devaient rejeter notre démarche, nous continuerons de faire pression sur le gouvernement. Car au-delà du droit, il y a une volonté politique nécessaire : celle de reconnaître le travail réel accompli par les stagiaires, et d'assurer leur juste rémunération.

C'est pourquoi, à défaut d'un gain juridique, une solution politique devra émerger. D'ici là, tous les outils de mobilisation demeurent essentiels pour faire entendre la voix des stagiaires en éducation.

Où trouver plus d'information?

Toutes les informations relatives à la campagne sont disponibles sur le site :

 <https://snse.lacsq.org>

Pour toute demande média

Étienne Richer, conseiller aux communications et aux relations de presse

 581 983-6130

 richer.etienne@lacsq.org